

Notice d'aide à la saisie des motifs de dérogation post 3^{ème}

La demande de dérogation doit être adressée avec les pièces justificatives à l'établissement d'origine de votre enfant.

Votre établissement doit impérativement faire parvenir ces documents au plus tard le **mercredi 3 juin 2020**, délai de rigueur à la

DSDEN 35 – service DIVEL –
1 quai Dujardin – CS 73145– 35031 RENNES cedex

La demande de dérogation doit impérativement être signée par le chef d'établissement et accompagnée de la fiche récapitulative de saisie des vœux éditée dans Affelnet Lycée

Division des élèves
Pôle Scolarité

Courriel
ce.divel35@ac-
rennes.fr

1 quai Dujardin
CS 73145
35031 RENNES cedex



Avant de commencer à saisir le motif du vœu de dérogation, vous devez contrôler son exactitude

Si un élève relève de plusieurs critères de dérogation, il convient de saisir dans AFFELNET Lycée uniquement le critère le plus prioritaire

Critère 1 – L'élève souffre d'un handicap

La demande doit impérativement être accompagnée de la notification MDPH et d'un document indiquant le motif de contre indication du lycée de secteur.

Critère 2 – L'élève bénéficie d'une prise en charge médicale

La demande doit être accompagnée d'un certificat médical de moins de trois mois. Ce dernier est généralement sous pli cacheté, il donnera lieu à une vérification par le médecin conseiller technique de la DSDEN.

Critère 3 – L'élève est boursier

La demande doit être accompagnée obligatoirement d'une notification d'attribution de bourse.

Si la famille ne vous donne pas ce document, vous pouvez l'obtenir auprès de l'intendance de votre établissement. En aucun cas vous ne pouvez indiquer un critère 3 sur une simple déclaration de la famille.

Critère 4 – L'élève a un frère ou une sœur scolarisé(e) dans l'établissement souhaité

OUI c'est un critère 4	NON ce n'est pas un critère 4
Le certificat de scolarité indique que le frère ou la sœur est scolarisé(e) en classe de seconde ou de première	Le certificat indique que le frère ou la sœur est scolarisé(e) en terminale, il ne sera donc plus dans l'établissement à la rentrée prochaine

Critère 5 – L'élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité

La demande doit être accompagnée d'un justificatif de domicile et d'un document (plan, google map...) indiquant le domicile, le lycée de secteur et le lycée demandé.

OUI c'est un critère 5	NON ce n'est pas un critère 5
<p>Dans les villes : les élèves dont la rue de résidence est limitrophe de la zone du secteur de recrutement du lycée demandé.</p> <p>Pour le département : les élèves dont le lieu de résidence est plus proche de l'établissement demandé (par dérogation) que celui du secteur, moins accessible.</p>	Plusieurs rues ou plusieurs communes séparent le lieu de résidence des parents de l'établissement demandé par dérogation

Critère 6 – L'élève doit suivre un parcours scolaire particulier

C'est le critère qui génère le plus d'erreurs, soyez particulièrement vigilant.

OUI c'est un critère 6	NON ce n'est pas un critère 6
<ul style="list-style-type: none">➤ les langues débutées au collège ou à l'école primaire<ul style="list-style-type: none">- <i>Anglais/chinois (poursuite d'études des élèves de Clotilde Vautier ayant débuté la bilangue en 6ème)</i> <i>Le lycée Emile Zola à Rennes</i> - Anglais/chinois<i>Le lycée Jean Macé à Rennes</i> - Anglais/russe - Bilingue Breton<i>Le lycée Pierre Mendès France à Rennes</i> - Anglais/chinois (poursuite d'études des élèves de Clotilde Vautier ayant débuté la bilangue en 6^{ème})<i>Le lycée Sévigné à Cesson-Sévigné</i> - Anglais/chinois (poursuite d'études des élèves de Bourgchevreuil ayant débuté la bilangue en 6^{ème}) <i>La LV2 italien si elle n'est pas présente dans le lycée de secteur</i>➤ les projets de performances fédéraux (PPF)<ul style="list-style-type: none"><i>Le lycée Sévigné à Cesson Sévigné</i> - Handball - Canoë-Kayak - Athlétisme<i>Le lycée Bréquigny à Rennes</i> - Football féminin - Judo - Gymnastique - Handball féminin - Nage avec palmes - Centre d'accession et de formation pôle espoirs de natation<i>Le lycée Jean Macé à Rennes</i> - Basket - Tennis de table<i>Le lycée Joliot Curie à Rennes</i> - Rugby féminin<i>Les lycées Maupertuis et Jacques Cartier à Saint-Malo</i> - Badminton - Volley ball masculin	<ul style="list-style-type: none">➤ les langues débutées en seconde (ex : LV3 breton à Jean Macé, LV3 chinois à Emile Zola)➤ les enseignements d'exploration (création, culture design, science de l'ingénieur)➤ les options européennes (souvent appelées sections européennes)➤ OIB – ABIBAC – BACHIBAC - ESABAC– arts études – culture design – STHR (ce sont des secondes avec un recrutement particulier)➤ toutes les sections sportives autres que les PPF (ex : cyclisme à Redon...)➤ toutes les options facultatives

Critère 7 – Convenances personnelles

OUI c'est un critère 7	
<ul style="list-style-type: none">➤ les langues débutées en seconde (ex :LV3 breton à Jean Macé, LV3 chinois à Emile Zola)➤ les enseignements optionnels (généraux ou technologiques)➤ les sections européennes➤ toutes les sections sportives qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus	